

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 8 DÉCEMBRE 2020, À 19h25, PAR VOIE
VIDÉOCONFÉRENCE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-CLAUDE
CHOUINARD, MAIRESSE.**

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Monsieur Christian Daigle	conseiller numéro	4
Siège numéro 5 vacant		
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Secrétaire d'assemblée : Madame Julie Paris

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal extraordinaire du 3 novembre 2020
4. Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2020
5. Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2020
6. Avis de motion et dépôt du règlement n°65-2020 décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2021 et les conditions de perception.
7. Dépôt de lettre démission- conseillère
8. Adoption du calendrier des séances du conseil 2021.
9. Adoption du règlement n° 64-2020 modifiant le règlement de zonage 31-2016
10. Consultation publique demande de dérogation mineure n° 2020-00039
11. Décision dérogation mineure demande de dérogation mineure n°2020-00039
12. Vente d'immeuble pour défaut de taxes
13. Programme de soutien aux politiques familiales municipales et Mada- Autorisation de signataire et élu responsable questions familiales
14. Embauche Opérateur de machinerie d'hiver
15. Manœuvre en chef en voirie publique - intérim
16. Addenda contrat de travail direction générale
17. Addenda contrat de travail adjointe administrative
18. FDT- Casa Sophia Appui financier projet aménagement du sous-sol
19. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 247 400\$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020
20. Fermeture du bureau période des fêtes
21. Autorisation de passage parade du Père-Noël – Casa Sophia
22. Période de questions
23. Levée de la séance

320-12-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

321-12-20

ADOPTION DE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre 2020 est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

322 -12-20

ADOPTION DE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

323-12-20

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de novembre 2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 87 526.23\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de novembre 2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 87 526.23 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifiée par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut. Signer ce ___ du mois de _____ 2021.

Julie Paris Directrice générale, secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT N°65-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS DE LA TAXATION 2021 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

Monsieur Sylvain Laganière conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 65-2020 décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2021 et les conditions de perception;

Dépose le projet du règlement numéro 65-2020 décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2021 et les conditions de perception
Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**DÉPÔT LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME LAURENCE-ANDRÉE LAVIGNE
CONSEILLÈRE AU SIÈGE NUMÉRO 5**

Madame Julie Paris, directrice générale informe les membres du conseil que Madame Laurence-Andrée Lavigne a déposé sa démission comme conseillère au siège numéro 5.

324-12-20

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19h;

12 janvier	11 mai	14 septembre
9 février	8 juin	5 octobre
9 mars	13 juillet	16 novembre
13 avril	10 août	14 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers

325-12-20

ADOPTION DU RÈGLEMENT 64-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 31-2016

SUR PROPOSITION DE Monsieur Normand Provencher conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE le règlement intitulé « Règlement n°64-2020 modifiant le règlement de zonage n°31-2016 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax est adopté.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a adopté un règlement de zonage No 31-2016;

ATTENDU les possibilités des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité désire diversifier son offre commerciale;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir des possibilités d'hébergement supplémentaires sur son territoire, permettant de répondre à une demande touristique spécifique.

ATTENDU QUE la procédure d'adoption a été régulièrement suivie ;

À CES CAUSES, QU'IL soit ordonné et statué comme suit :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2 : Modification

La terminologie de l'article 1.2.5 est modifiée par l'ajout de la définition du terme « Auberge de jeunesse » sous le terme « Atelier artisanal », de la façon suivante:

AUBERGE DE JEUNESSE	Établissements où est offert de l'hébergement en chambres, ou en lits dans un ou plusieurs dortoirs, incluant des services de restauration ou des services d'autocuisine et des services de surveillance à temps plein;
---------------------	---

Article 3 : Modification

L'article 4.3.2.1 d) concernant les services d'hébergement est modifié par l'ajout de l'usage « Auberge de jeunesse » sous l'usage « Résidence de tourisme », de la façon suivante:

5833	Résidence de tourisme
	Auberge de jeunesse

Article 4 : Modification – grille des spécifications

La grille des spécifications de la zone P-1 (feuillet no 7) faisant partie intégrante du règlement de zonage no 31-2016 est modifiée de la façon suivante :

- Un point « • » est ajouté vis-à-vis l'usage « C5 - Commerce mixte ».

Les présentes modifications sont représentées à l'annexe A, lequel fait partie intégrante du présent règlement.

Article 5 : Intégration

Le présent règlement abroge ou modifie toute disposition de règlement municipal antérieur incompatible avec les dispositions des présentes.

Article 6 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

CONSULTATION PUBLIQUE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°2020-00039

Considérant le décret de l'état d'urgence qui stipule que les conseils municipaux doivent se faire à mi-clos donc, la consultation publique devait se faire par écrit. Aucune question ou commentaire n'a été reçu en lien avec la demande de dérogation mineure numéro 2020-00039.

326-12-20

DÉCISION DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2020-00039

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite agrandir un garage détaché existant (celui ayant façade sur le rang 4) pour porter sa superficie de 90 m² (968 pi²) à 142.5 m² (1534 pi²) ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage no. 31-2016 stipule qu'un seul garage détaché est autorisé et que la superficie maximale ne doit pas dépasser 120 m² (1291 pi²) ;

CONSIDÉRANT QU'aucun voisin ne peut subir un inconvénient suite à cet agrandissement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires possèdent un autre garage qui sera démoli, car trop vétuste ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont émis un avis favorable au projet ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'**accepter** cette demande de dérogation mineure portant le numéro 2020-00039

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro 2020-00039 aux conditions suivantes :

- **QUE** le garage adjacent à la maison soit démolit un an suivant la délivrance du permis de construction de l'agrandissement de la demande de dérogation mineure en cause;
- **QUE** l'usage du garage demeure résidentiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

327-12-20

VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE TAXES

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler qu'aucun immeuble ne soit transféré à la MRC de l'Érable pour défaut de taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

328-12-20

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES ET MADA-AUTORISATION DU SIGNATAIRE ET NOMINATION DE L'ÉLU RESPONSABLE DE QUESTIONS FAMILIALES

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mise en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Normand Provencher

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil municipal d'autoriser Madame Julie Paris, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021;

De confirmer que Madame Manon Lambert, conseillère, l'élue responsable des questions familiales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

330-12-20

EMBAUCHE OPÉRATEUR DE MACHINERIE D'HIVER

Il est proposé par Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'embaucher Messieurs Alexandre Côté et Michel Dupperon comme opérateur de machinerie d'hiver à temps partiel sur appel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

331-12-20

NOMINATION MANŒUVRE EN CHEF DES TRAVAUX PUBLIQUE- INTÉRIM

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de nommer Monsieur Pierre-Luc Dubuc manœuvre en chef par intérim. Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Paris, directrice générale à signer l'addenda salarial pour la période de l'intérim.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

332-12-20

ADDENDA DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser Madame Marie-Claude Chouinard à signer l'addenda du contrat de travail de Madame Julie Paris, directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

333-12-20

ADDENDA DU CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser Madame Julie Paris, directrice générale à signer l'addenda du contrat de travail de Madame Nadia Roy adjointe administrative.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

334-12-20

FERMETURE DU BUREAU PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes soit du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

335-12-20

FDT- CASA SOPHIA APPUI FINANCIER PROJET AMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer financièrement Casa Sophia dans le projet de l'aménagement du sous-sol déposé dans le programme Fonds de développement du territoire pour un montant de dix mille dollars (10 000.00\$)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

336-12-20

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 247 400\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax souhaite emprunter par billets pour un montant total de 247 400\$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
62-2020	247 400\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 62-2020, la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originalement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 10 novembre 2020;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
3. Les billets seront signés par la mairesse et/ou par la directrice générale et secrétaire-trésorière
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	22700\$	
2022.	23200\$	
2023.	23600\$	
2024.	24100\$	
2025.	24400\$	À payer en 2025
2025.	129 400\$	À renouveler

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 62-2020 soit plus court que celui originalement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

337-12-20

AUTORISATION DE PASSAGE PARADE DU PÈRE NOËL- CASA SOPHIA

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le passage de la parade du Père-Noel organisée par Casa Sophia sur l'ensemble de son territoire le 20 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

338-12-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire-
trésorière